

SESSION 2024

CAPLP ET CAFEP
Concours externe
Troisième concours

Section
ÉCONOMIE ET GESTION
Option
TRANSPORT LOGISTIQUE

Épreuve écrite disciplinaire

L'épreuve porte sur les sciences de gestion, le management, le droit et l'économie.

L'épreuve consiste à analyser une ou plusieurs situations organisationnelles et à proposer des solutions en mobilisant les sciences de gestion ainsi que les prolongements relevant du management des organisations, du droit et de l'économie.

Le sujet de l'épreuve est spécifique à l'option choisie.

Durée : 5 heures

L'usage de la calculatrice est autorisé dans les conditions relevant de la circulaire du 17 juin 2021 BOEN du 29 juillet 2021.

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout autre matériel électronique est rigoureusement interdit.

Il appartient au candidat de vérifier qu'il a reçu un sujet complet et correspondant à l'épreuve à laquelle il se présente.

Si vous repérez ce qui vous semble être une erreur d'énoncé, vous devez le signaler très lisiblement sur votre copie, en proposer la correction et poursuivre l'épreuve en conséquence. De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, vous devez la (ou les) mentionner explicitement.

NB : Conformément au principe d'anonymat, votre copie ne doit comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé consiste notamment en la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de la signer ou de l'identifier. Le fait de rendre une copie blanche est éliminatoire.

Tournez la page S.V.P.

INFORMATION AUX CANDIDATS

Vous trouverez ci-après les codes nécessaires vous permettant de compléter les rubriques figurant en en-tête de votre copie. Ces codes doivent être reportés sur chacune des copies que vous remettrez.

CAPLP EXTERNE – ÉCONOMIE GESTION

Option

Transport logistique

► Concours externe du CAPLP de l'enseignement public :

Concours	Section/option	Epreuve	Matière
EFE	8038J	101	9311

► Troisième Concours externe du CAPLP de l'enseignement public :

Concours	Section/option	Epreuve	Matière
EFV	8038J	101	9311

► Concours externe du CAFEP/CAPLP de l'enseignement privé :

Concours	Section/option	Epreuve	Matière
EFF	8038J	101	9311

SOCIÉTÉ BARTNEXE

La SARL BARTNEXE est une entreprise familiale, créée en 1989 par Peyo BARTNEXE dans le domaine de la lunetterie. Implantée en périphérie d'Anglet (64 600), dans une zone industrielle ; cette société s'est développée essentiellement sur le marché local puis national. Son savoir-faire maintenant reconnu constitue un levier de développement de son activité. Depuis sa création, la société a principalement conçu et personnalisé des montures de lunettes haut de gamme.

La SARL BARTNEXE dispose d'une unité de production intégrant une unité logistique. Par ailleurs, la direction est attachée à mettre en œuvre une politique des ressources humaines visant à fidéliser son personnel et anticiper les recrutements en cas de besoin.

La comptabilité de la SARL BARTNEXE est assurée par un cabinet d'expertise-comptable. La direction prend, quant à elle, notamment en charge la partie commerciale.

Le directeur, Peyo BARTNEXE, est assisté par :

- un responsable de production qui gère aussi l'unité logistique du fait de l'intégration de ces deux unités ;
- une assistante de direction qui assure notamment le suivi des contrats, la facturation et la gestion du personnel.

Peyo BARTNEXE avant de céder la direction de son entreprise à sa fille, Aïnhua BARTNEXE, âgée de 23 ans, a confirmé la croissance du chiffre d'affaires de la SARL, grâce notamment à la vente des lunettes éco-responsables en bois. De plus, le chiffre d'affaires lié à la production d'accessoires et objets de décoration en bois, est stable. Cette activité créée en 1999, s'est développée grâce à un partenariat historique avec un ESAT de proximité. La SARL BARTNEXE sous-traite à cet établissement le conditionnement des accessoires et objets de décoration en bois. Cet atelier est implanté directement dans les locaux de l'ESAT.

Peyo BARTNEXE n'était pas à l'aise avec les outils de gestion et numériques. À la date de sa retraite, il reconnaît ne pas avoir intégré cette dimension dans sa vision stratégique ; notamment il reconnaît ne pas avoir formalisé et exploité des données liées à la relation client, aux ventes ou encore à la gestion et le suivi du personnel. De plus, ces dernières années, il a renouvelé plusieurs contrats avec les fournisseurs de manière tacite se basant sur la bonne entente et la relation de confiance établie avec chacun d'eux. Pour autant, la part de marché de cette société s'est accrue ces dernières années. Ainsi, il cède la direction de l'entreprise à sa fille avec cette vigilance et l'alerte sur le virage stratégique à prendre pour continuer le développement de la SARL BARTNEXE.

En s'appuyant sur les conseils de son père, Aïnhua BARTNEXE, désormais directrice, depuis septembre 2023, a mené, ces dernières semaines, une réflexion sur la logistique et le transport des lunettes neuves, sorties d'usine, vers les clients. Elle a décidé de maintenir l'unité logistique intégrée à l'unité de production dans l'usine et de continuer à sous-traiter l'activité de transport pour les opérations commerciales.

Elle s'interroge maintenant sur l'unité de production, qui intègre l'unité logistique, et sur la création d'une nouvelle activité afin de répondre aux impératifs suivants : confirmer l'engagement de la société dans une démarche de responsabilité sociétale de l'entreprise et poursuivre la satisfaction de la clientèle. Sur ce début de prise de fonction, Aïnhua BARTNEXE vous a recruté(e) pour l'assister sur les 6 prochains mois.

En vous appuyant sur vos compétences juridiques, managériales et économiques ainsi que sur votre spécialité transport et logistique, vous apportez votre expertise à Aïnoha BARTNEXE, afin de répondre à la problématique suivante :

L'impact de la logistique dans la chaîne de valeur

Pour conduire votre réflexion, vous vous appuyez sur deux premiers dossiers, à savoir l'étude de la zone de production intégrant l'unité logistique et la collecte des lunettes usagées, en vue de conduire l'analyse sur la problématique de l'impact de la logistique dans la chaîne de valeur.

DOSSIER 1 – ÉTUDE DE LA ZONE DE PRODUCTION INTÉGRANT L'UNITÉ LOGISTIQUE

La SARL BARTNEXE a conclu depuis plusieurs années un contrat commercial avec la société ERABLE ET Cie à Plessisville au Canada, Province de Québec, pour l'achat de panneaux massifs en bois d'érable. Ce contrat arrivant à échéance, il peut être renouvelé dans les mêmes termes. Aïnoha BARTNEXE a prospecté d'autres fournisseurs dont la société ELBRUN BOIS SA implantée en Belgique. Elle sollicite votre analyse pour le choix du fournisseur.

1- Analyser les offres et proposer la solution la plus adaptée à la société BARTNEXE.

Votre proposition a été adoptée par Aïnoha BARTNEXE, Directrice. Les panneaux massifs en bois d'érable, l'une des matières premières les plus utilisées dans la fabrication des lunettes éco-responsables, sont des produits lourds, stockés à plat dans une zone dédiée de l'usine. Ils nécessitent une manipulation manuelle spécifique et délicate, comme pour d'autres matières premières liées à la fabrication.

Aïnoha BARTNEXE, régulièrement présente dans la zone de production intégrant l'unité logistique, a notamment observé à plusieurs reprises des gestes répétitifs pour les ouvriers spécialisés et le magasinier. Forte de ces observations, elle souhaite d'une part promouvoir une culture préventive de sécurité et santé au travail à partir d'indicateurs de gestion. D'autre part, elle s'interroge sur la manière de concilier au mieux la performance de l'activité et le bien-être des salariés au travail, à travers une réorganisation de l'unité logistique. Elle n'exclut pas de réaliser des investissements matériels

Dès cette année, elle inscrit son entreprise à la Journée mondiale de la sécurité et la santé au travail organisée par l'organisation internationale du travail (OIT).

Aïnoha BARTNEXE vous demande de réaliser une étude de gestion basée notamment sur l'unité de production qui intègre l'unité logistique et de conduire une réflexion pour mesurer et développer la culture préventive de sécurité et santé au travail. Vos résultats, analyses et propositions seront regroupées dans un dossier qui sera présenté aux salariés lors de la journée mondiale de la sécurité et la santé au travail. Cette journée permettra de débattre de vos propositions concrètes.

2- Préparer un dossier détaillé et argumenté sur la sécurité et la santé au travail et en mesurer les enjeux pour la société BARTNEXE.

Aïnoha BARTNEXE a participé à une conférence sur la réindustrialisation dans les territoires dans le cadre de France 2030. Pour le Pays Basque, il a été préconisé d'accentuer l'ancrage industriel local et d'accompagner la transformation de notre économie par l'innovation tout en permettant de réduire l'empreinte carbone.

Elle sollicite votre expertise. Vous présenterez votre réflexion au prochain comité de pilotage.

3- Argumenter, d'un point de vue économique et managérial, si la société BARTNEXE s'inscrit dans cette démarche.

DOSSIER 2 - LA COLLECTE DES LUNETTES USAGÉES

La société BARTNEXE a décidé de diversifier son activité par la collecte des lunettes usagées auprès des opticiens, en partenariat avec l'association « Seconde vie en vue ». Elle assurera la collecte des lunettes auprès des opticiens, via un transport en nom propre, en utilisant des véhicules dits à mobilité douce. L'activité de tri et recyclage des lunettes usagées sera implantée dans un local réhabilité attenant à l'usine inutilisé jusqu'à présent.

Dans le cadre de ce partenariat l'entreprise BARTNEXE accepte de mettre à disposition gracieusement ses outils et matériels logistiques. L'association fournit, quant à elle, des boîtes pour le conditionnement unitaire des paires de lunettes pouvant être réutilisées.

L'ensemble des salariés adhère à ce projet avec enthousiasme. En accord avec eux, Aïnoha BARTNEXE affecte chaque collaborateur, par rotation, au moins une heure par semaine à cette activité, dès les premières ramasses de lunettes usagées. Chaque salarié signera avant sa prise de poste un avenant à son contrat de travail mentionnant ces nouvelles missions connexes.

L'activité collecte est lancée dès maintenant auprès des opticiens.

1- Présenter et justifier, d'un point de vue juridique, économique et managérial, les enjeux et les impacts liés à cette nouvelle activité pour la société BARTNEXE.

Par ailleurs, Aïnoha BARTNEXE, Directrice a souhaité renforcer le partenariat avec l'ESAT. Christophe ALPHO, personnel travaillant actuellement dans l'atelier conditionnement des accessoires et objets de décoration en bois à l'ESAT peut désormais rejoindre le milieu ordinaire de travail. Ce personnel, accompagné par l'association « Vivre Autrement », a été recruté par la société. Il prendra son poste à partir du 1^{er} juin prochain. Il sera affecté à l'atelier recyclage de lunettes et plus particulièrement au poste « lunettes pouvant être réutilisées ».

Afin de faciliter l'intégration de Christophe ALPHO et la réalisation de ses tâches, un dossier destiné à l'accueil de ce salarié est en cours de rédaction en concertation avec l'ESAT et l'association « Vivre Autrement » comprenant notamment la fiche relatant le plan de conditionnement qui sera affichée proche du poste de travail de ce salarié dans l'atelier.

Aïnoha BARTNEXE vous confie ce dossier.

2- Optimiser le conditionnement des boîtes de lunettes et proposer un protocole pour le salarié.

Dans quelques semaines, les premières ramasses devraient avoir lieu auprès des opticiens. Aïnhua BARTNEXE souhaite investir dans un véhicule dit à mobilité douce. Elle sollicite votre avis sur ce dossier.

3- Déterminer et justifier le véhicule le plus approprié pour la collecte des lunettes usagées auprès des opticiens.

Votre proposition de choix de véhicule dit à mobilité douce a été retenue. Vous êtes le 16 avril 2024. Le véhicule est arrivé ce jour dans les locaux de la société BARTNEXE.

Les premières collectes devaient avoir lieu au cours du mois de mai. Toutefois, la SARL BARTNEXE réceptionne ces derniers jours des appels de quelques opticiens sollicitant une ramasse dès à présent, compte tenu de l'affluence des dons. Exceptionnellement, et pour une tournée restreinte, Aïnhua BARTNEXE autorise verbalement Albert SIMON, magasinier, à réaliser cette mission. Enthousiaste, il décide de prendre un vélo personnel avec lequel il vient au travail, à la place du véhicule dit mobilité douce de la société, pour davantage d'aisance et d'habileté. En complément, il se munit d'un sac à dos pour collecter les lunettes usagées. Au second point de ramasse, il se fait percuter par une automobile. Blessé, il est conduit à l'hôpital. Une déclaration d'accident est en cours de rédaction.

4- Identifier et analyser les responsabilités juridiques et les recours possibles pour le salarié et l'employeur.

DOSSIER 3 - L'IMPACT DE LA LOGISTIQUE DANS LA CHAÎNE DE VALEUR

Au regard de la problématique initiale et du contexte de la SARL BARTNEXE,

Rédigez une analyse à l'attention d'Aïnhua BARTNEXE sur l'impact de la logistique dans la chaîne de valeur pour la société BARTNEXE

Remarque : vous pouvez vous appuyer sur les travaux conduits

BASE DOCUMENTAIRE

- Annexe 1** - Fiche d'identité de la SARL BARTNEXE
- Annexe 2** - Composants des lunettes
- Annexe 3** - Organigramme de l'entreprise SARL BARTNEXE
- Annexe 4** - Analyse du marché des lunettes
- Annexe 5** - Tournées et points de collecte des lunettes usagées
- Annexe 6** - Port de lunettes correctrices en fonction de l'âge
- Annexe 7** - Plan de transport combiné rail - route
- Annexe 8** - Extrait de la carte du programme « Territoires d'industrie »
- Annexe 9** - Tarif compagnie MARITIME OCEAN FRET CARGO
- Annexe 10** - Organisation de l'activité collecte des lunettes usagées
- Annexe 11** - Tarifs du commissionnaire agréé en douane
- Annexe 12** - Offre du fournisseur belge ELBRUN BOIS S.A.
- Annexe 13** - Tarifs transporteurs partenaires de ELBRUN BOIS S.A.
- Annexe 14** - Matériels de conditionnement et d'emballage mis à disposition
- Annexe 15** - Économie circulaire
- Annexe 16** - Journée mondiale pour la sécurité et la santé au travail
- Annexe 17** - Taux de change Dollar – Euro
- Annexe 18** - Taux d'émission de CO₂
- Annexe 19** - Véhicules de transport dit mobilité douce
- Annexe 20** - Contrat commercial conclu entre ERABLE ET Cie et la SARL BARTNEXE
- Annexe 21** - Fiche technique – véhicule Renault Kangoo Express
- Annexe 22** - Proposition tarifaire TRANSPORTS ANGLOYS
- Annexe 23** - Fonctionnement d'un ESAT
- Annexe 24** - Flyer de l'association Seconde vie en vue
- Annexe 25** - Tableau de suivi des contrats de travail
- Annexe 26** - Baromètre de la société BARTNEXE
- Annexe 27** - Extrait tarifaire douanier – importation maritime du Canada vers l'Union Européenne
Panneaux érable massif

ANNEXE 1 - FICHE D'IDENTITÉ DE LA SARL BARTNEXE

Raison sociale : BARTNEXE
Adresse : 18 Allée Ana Etcheverry, 64600 ANGLET
Numéro SIREN : 301803069
Numéro SIRET : 30180306995330
Forme juridique : SARL
Capital social : 90 000 euros
Code APE : 3250B - Fabrication de lunettes
TVA Intra : FR 30180306959

Tranche effectif salarié de la structure : 1 à 10 salariés

Taille de la structure : Très Petite Entreprise

Date de création : 17/01/1989

Dernière modification des données Insee : 07/09/2023

Renseignements complémentaires :

Entreprise familiale créée en 1989 par Peyo BARTNEXE

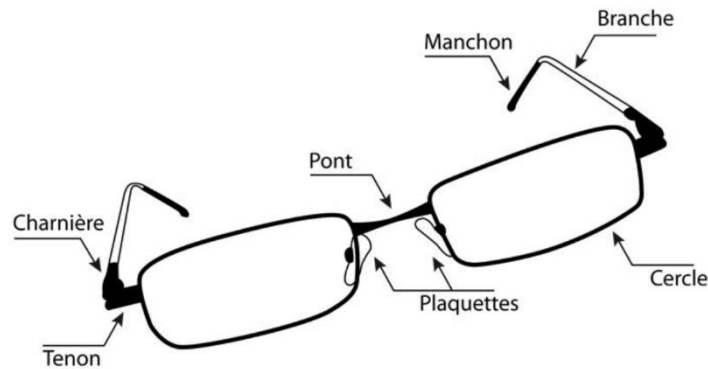
Superficie de l'usine : 208 m² dont 32 m² pour les espaces logistiques. L'entreprise possède également un local attenant de 43 m².

Unité de production :

- activité principale : fabrication de montures de lunettes en bois éco-responsables en petites et moyennes séries,
- activité secondaire : fabrication d'accessoires et objets de décorations créateurs à l'unité en utilisant les rebuts des matières premières de l'activité principale.

Source : auteurs

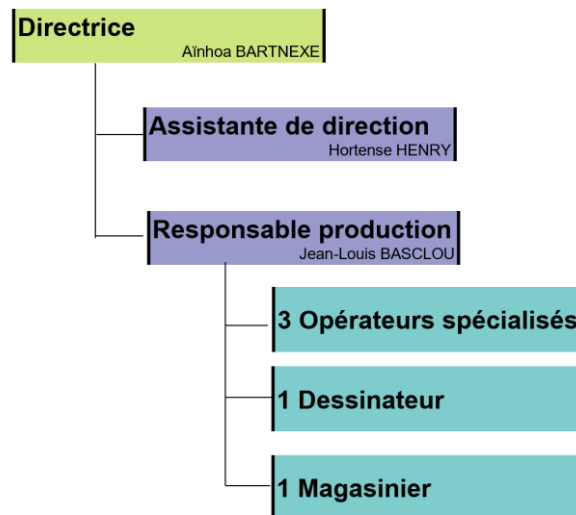
ANNEXE 2 - COMPOSANTS DES LUNETTES



Source : www.inbo.fr/fr/

ANNEXE 3 - ORGANIGRAMME DE L'ENTREPRISE SARL BARTNEXE

SOCIÉTÉ BARTNEXE



Remarque : vous êtes positionné(e) comme collaborateur en lien directe avec la directrice.

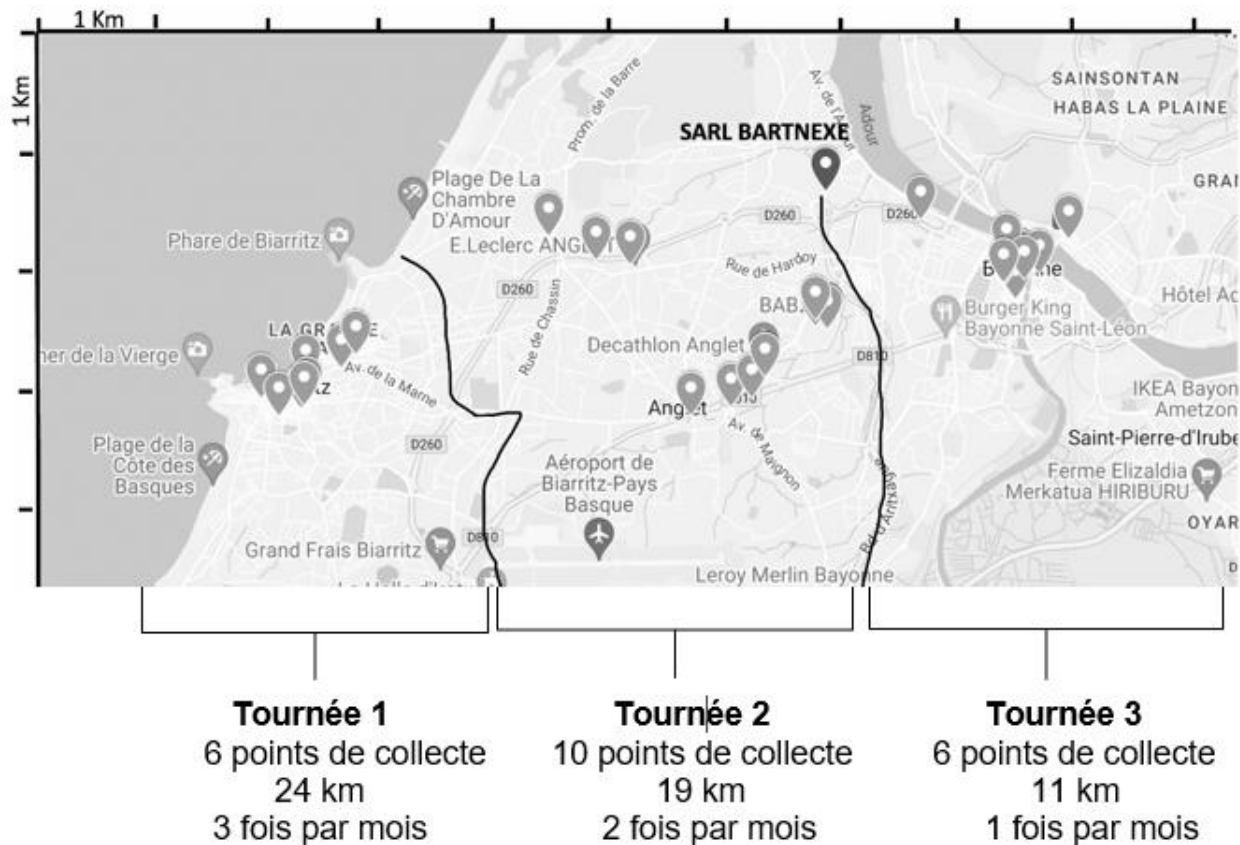
Source : auteurs

ANNEXE 4 - MARCHÉ DES LUNETTES

Combien de lunettes sont vendues en France ? En 2020, les ventes de lunettes ont atteint 21 millions de paires, dont 16 millions de paires de lunettes de vue et 5 millions de paires de lunettes de soleil. Autrement dit, il se vend près de 2 397 paires de lunettes chaque heure en France !

Source : www.adpassurances.fr

ANNEXE 5 – TOURNÉES ET POINTS DE COLLECTE DES LUNETTES USAGÉES



Par point de ramasse, la moyenne des lunettes collectées en vrac par opticien est de :

- pour la tournée 1 de 40 paires,
- pour la tournée 2 de 110 paires,
- pour la tournée 3 de 255 paires.

A la fin de chaque tournée, le collaborateur de la société BARTNEXE revient à l'usine.

Le masse moyenne d'une paire est de 30 grammes.

Le volume moyen d'une paire de lunettes est de 195 cm³.

ANNEXE 6 - PORT DE LUNETTES CORRECTRICES EN FONCTION DE L'ÂGE

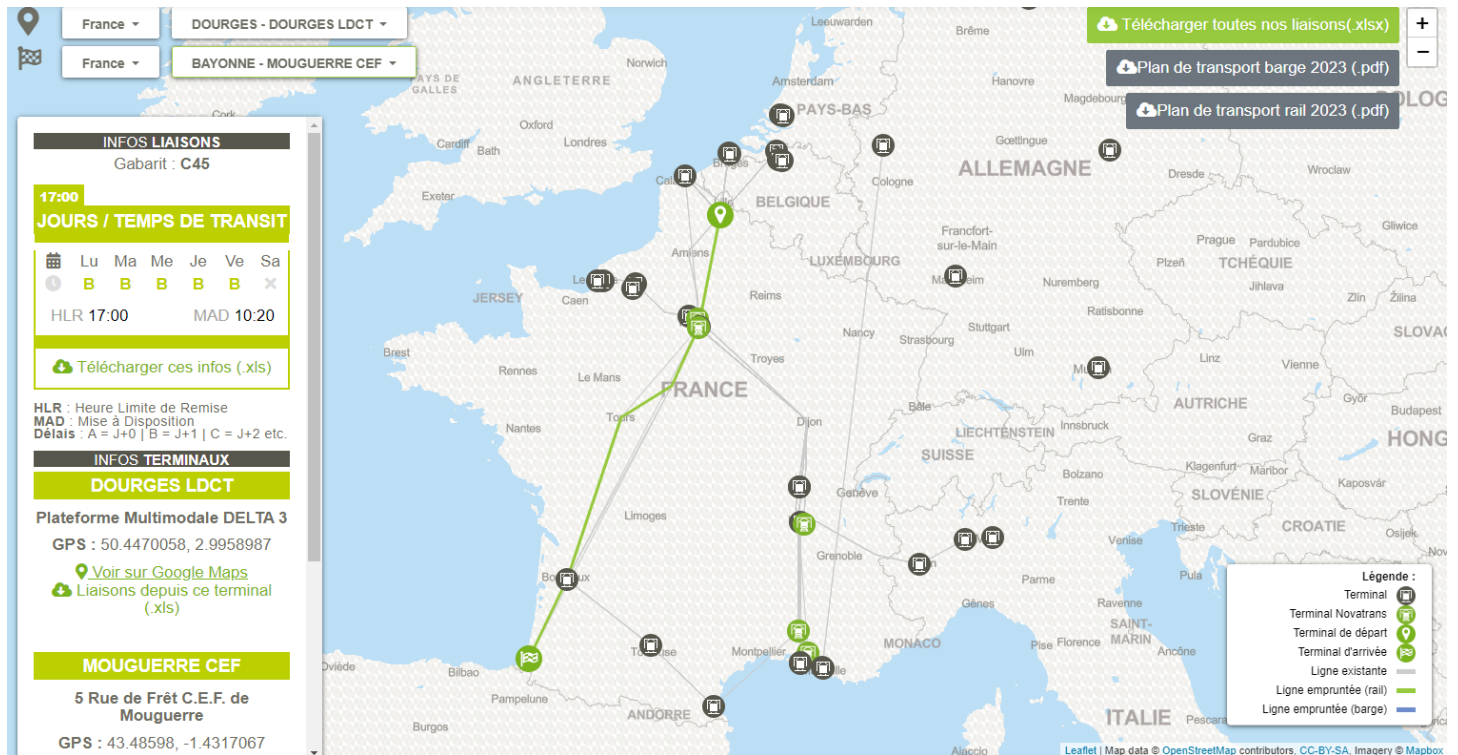
Pour résumer, plus on est âgés, plus on porte des lunettes. La proportion de Français porteurs de lunettes de vue augmente avec la classe d'âge.

Ainsi en 2019, portaient des lunettes :

- 44 % des 18-24 ans,
- 45% des 25–34 ans,
- 48% des 35-44 ans,
- 74 % des 45-54 ans,
- 85 % des plus de 55 ans.

Source : www.opticiensparconviction.fr

ANNEXE 7 - PLAN DE TRANSPORT COMBINÉ RAIL-ROUTE



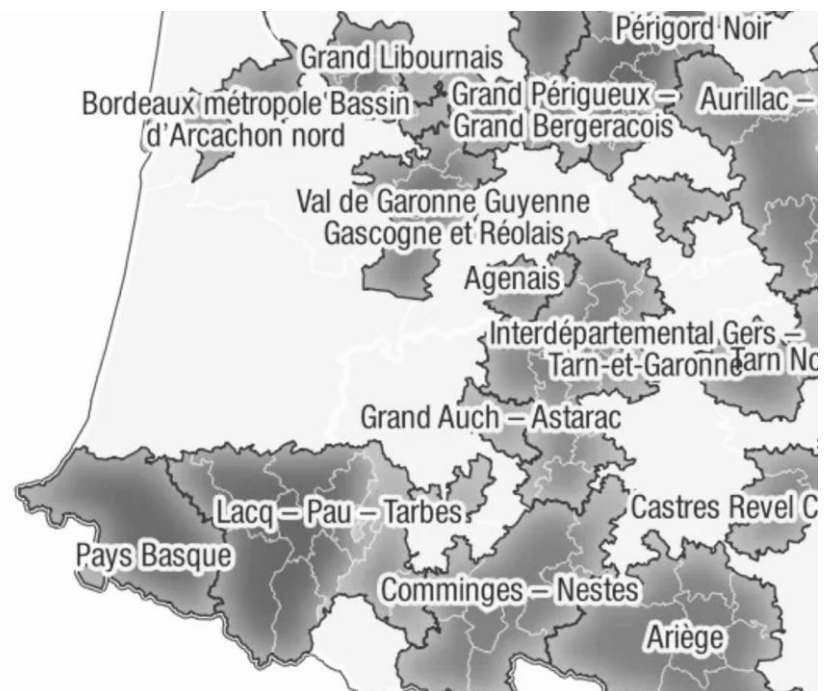
Source : novatrans-greenmodal.eu/fr/

ANNEXE 8 - EXTRAIT DE LA CARTE DU PROGRAMME « TERRITOIRES D'INDUSTRIE »


Le Gouvernement sélectionne 183 nouveaux territoires d'industrie pour réindustrialiser la France.

Le « Temps II » du programme « Territoires d'industrie » visant la réindustrialisation de la France a été lancé, jeudi 9 novembre, par le Gouvernement six ans après la 1^{re} phase.

Ils sont désormais près de 183 territoires lauréats engagés jusqu'à 2027 pour une reconquête industrielle durable.



Légende :

 Périmètre du territoire d'industrie

Source : economie.gouv.fr

ANNEXE 9 - TARIF COMPAGNIE MARITIME OCÉAN FRET CARGO

Prix par conteneur

Total par conteneur ⓘ	Par 20ST	Par 40ST	Par 40HC	Devise
Taux fret	845	1260	1260	USD
Charges incluses: Terminal handl ch origin Origin,Terminals-Intl Ship&Port facility Security Ocean Carrier-Intl Ship & port Facility Security				
Charges additionnelles				
Bunker surcharge NOS • AVEC LE FRET •	50	100	100	USD
Container inspection fees and survey fees • COLLECT •	35	35	35	EUR
EU ETS Surcharge • AVEC LE FRET •	23	46	46	EUR
Terminal handl. ch destination • COLLECT •	230	230	230	EUR

Assurance : 0.2% valeur CIP majorée de 10%

Prix par B/L

Charges par BL

Export Declaration Surcharge	27	US Dollar
------------------------------	----	-----------

Résumé de l'offre

VALIDE
TA_CAN-ALL

Fret en tout genre

Standard 20 ST | 40 ST | 40 HC

POL QUEBEC , QC, CA
POD LE HAVRE, FR

Détails de la cotation

Validité

Valide à partir du 01-JANV.-2024
Date de publication 01-DÉC.-2023

Attributs

Marchandise Fret en tout genre

Export

Type de mouvement Port

Import

Type de mouvement Port

Transit Times*

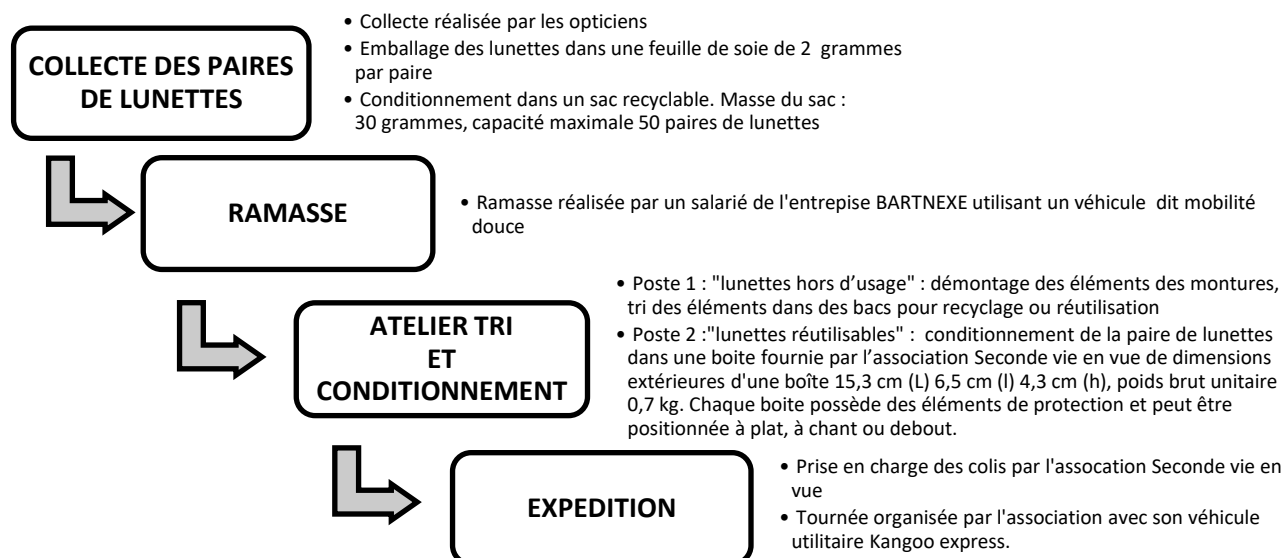
WESTBOUND	Québec		Halifax	
	Bremerhaven	13	18	
Rotterdam	11	17		
Le Havre	10	15		

EASTBOUND	Bremerhaven		Rotterdam		Le Havre	
	Québec	12	14	15		
Halifax	9	11	12			

* Non contractual Transit Times

Source : www.cma-cgm.fr adapté par les auteurs

ANNEXE 10 - ORGANISATION DE L'ACTIVITÉ COLLECTE DES LUNETTES USAGÉES



ANNEXE 11- TARIFS DU COMMISSIONNAIRE AGRÉÉ EN DOUANE

Dédouanement des marchandises à destination : ANGLET 64600 - FR

	Montant en euros HT	Base de calcul
1. Respect des exigences douanières pour les envois soumis au contrôle douanier (exportation, importation et transit)		
1.1 Accomplissement des formalités d'importation auprès du bureau de douane d'entrée du point de livraison	30,40 €	Par déclaration
1.2 Procédure standard avec déclaration de transit /document d'accompagnement transit (régime du transit communautaire) ou bien selon le régime simplifié du transit communautaire	28,50 €	Par déclaration
1.3 Passage en douane (présentation)	51,20 €	Par déclaration
1.4 Présentation au contrôle des interdictions et limitations et autres formalités administratives	51,20 €	Par déclaration
2. Compensation des droits de douane et taxes	45,40 € + 1% du montant moratoire	Valeur en douane



Honoraires du représentant en douane enregistré : terme fixe de 40 € HT et un terme variable de 0.35 % du montant de la liquidation douanière.

Source : auteurs

ANNEXE 12 - OFFRE DU FOURNISSEUR BELGE ELBRUN BOIS S.A.

ELBRUN BOIS S.A.

Chemin des Champs 61
B - 1380 Ohain – Belgique

 www.elbrunbois.be
 +32(0)2 653 21 37

A
BARTNEXE SARL
8, Allée Ana Etcheverry
64600 ANGLET

Madame,

À la suite de votre demande, nous vous faisons parvenir notre proposition concernant l'achat de panneaux érable massif :

DÉSIGNATION	QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE HT
Panneaux érable massif : 1660 x 1140 x 6 mm (L x l x h)	960	135 € sortie usine
Emballage caisse carton avec coiffe : 1730 x 1180 x 730 mm (L x l x h) Masse nette par caisse : 512 kg Tare de la caisse palette carton : 12 kg Calage par plots mousse adhésifs Marchandise non gerbable		
Livraison : 240 panneaux par commande répartis dans 10 caisses Conditions de vente DPU usine BARTNEXE Incoterms ®2020		

Modalités de livraison :

- Option 1 : acheminement en transport combiné rail-route par caisse mobile (L 7.15 x l 2.50 x h 2.50 m – Tare : 2.5 tonnes) à fournir par opérateur de transport. Distance ferroviaire : 1050 kms – Distance routière : 127 kms
- Option 2 : acheminement en transport routier – Distance : 980 kms

Vous trouverez en pièce jointe les tarifs de nos partenaires transporteurs afin que vous puissiez choisir l'option qui vous est la plus favorable.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Madame, sincères salutations.

Philippe MAES
Responsable commercial



ANNEXE 13 - TARIFS TRANSPORTEURS PARTENAIRES DE ELBRUN BOIS S.A.

Extrait tarifs EUROTRAIN transport combiné rail - route en euros HT

Barème de prix 2 pour les transports du trafic combiné

Unité de chargement selon la longueur et le poids total ¹⁾					
	≤ 6,15 m	6,16 – 7,12 m	7,13 – 9,15 m	9,16 – 13,75 m	SemiR
≤ 8 t	0,48	0,50	0,75	0,96	1,00
> 8 à ≤ 16,5 t	0,48	0,50	0,75	0,96	1,00
> 16,5 à ≤ 22 t	0,75	0,75	0,90	1,00	1,05
> 22 à ≤ 34 t	0,75	0,75	0,96	1,00	1,05
> 34 t	0,85	0,85	1,00	1,00	1,10
Emission LVE *					48
Fourniture UTI **					235

Prix de base du transport applicable au titre de l'année en cours : 850€ HT

* Lettre de voiture électronique

** Unité de transport Intermodal

1) Le poids total est obtenu en additionnant la tare de l'unité de chargement et le poids du chargement.

2) Le prix du transport est calculé par unité de chargement en multipliant le prix de base par le coefficient résultant de la longueur et du poids total de l'unité de chargement.

Le prix de base inclut les prestations suivantes :

- Le transport ferroviaire de l'unité de chargement jusqu'au chantier de transbordement
- La manutention des unités de chargement au terminal

Prestation complémentaire :

Pour une prise en charge en porte-à-porte incluant une prestation de transport routier, le prix de la prestation en sus est facturé 0.30€ / tonne indivisible de marchandise / km

Extrait de la grille tarifaire des "TRANSPORTS PIERRE CŒUR"**Prix HT à la tonne en euro**

Destinations	3 t	5 t	7 t	10 t	15 t	20 t	24 t	26 t
Pays de la Loire Bourgogne/Franche Comté	97,32	75,36	66,77	59,14	53,41	50,55	49,59	48,64
Nouvelle Aquitaine/ Auvergne Rhône Alpes	171,08	122,50	113,49	96,60	83,92	69,00	62,48	58,16
Provence Alpes / Côte d'Azur	195,03	143,05	122,12	103,56	88,23	81,69	78,25	76,54

Application du payant pour

Livraison en J+1

Conditions d'application du tarif s'appliquant au transport routier :

- Rapport poids volume : 330 kg
- Rapport poids mètres linéaires : 1 590 kg

Répercussion sur le prix de transport de l'évolution prix du carburant :

Période référence : juin 2023 – novembre 2023

Indice juin 2023 : 192,89 – Indice novembre 2023 : 209,36








Pondération longue distance gazole professionnel : 26.5 %

Source : auteurs

ANNEXE 14 - MATÉRIELS DE CONDITIONNEMENT ET D'EMBALLAGE MIS À DISPOSITION

La société BARTNEXE possède les matériels ci-après qu'elle met à disposition de l'activité collecte des lunettes usagées.

Cartons à disposition

Types de cartons	Dimensions intérieures L x l x h (cm)	Dimensions extérieures L x l x h (cm)	Cannelure			Caractéristiques	
			Simple	Double	Triple		
A14	38,5 x 28,5 x 4	40 x 30 x 4,3	X	X			
A13	38,5 x 28,5 x 12	40 x 30 x 14	X	X			
A12	38,5 x 28,5 x 28	40 x 30 x 30		X			
A10	58,5 x 38,5 x 23,5	60 x 40 x 25	X		X		
A08	98,5 x 38,5 x 28,5	150 x 40 x 30			X		
A05	98,5 x 58,5 x 48,5	147 x 60 x 50		X	X		

Matériaux de calage

- Film bulle
- Coussin d'air
- Carton ondulé, largeur 1,10 m
- Fibres de papier
- Papier Kraft
- Plaque mousse polyéthylène 50 x 40 x 2,5 cm

Source : auteurs

ANNEXE 15 - ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Préservation des ressources, de notre environnement, de notre santé, permettre le développement économique et industriel des territoires, réduire les déchets et le gaspillage : l'économie circulaire est un modèle économique qui vise à répondre à ces enjeux. Elle vise à passer d'une société du tout jetable, basée sur une économie linéaire (extraire, fabriquer, consommer, jeter) vers un modèle économique plus circulaire.

Les nouveaux modèles de production et de consommation liés à l'économie circulaire peuvent être générateurs d'activités et de création d'emplois durables et non délocalisables.

L'économie circulaire fait partie du champ de l'économie verte. Les enjeux de l'économie circulaire sont à la fois environnementaux, économiques et sociaux.

En France, la transition vers une économie circulaire est reconnue officiellement comme l'un des objectifs de la transition énergétique et écologique et comme l'un des engagements du développement durable. Elle nécessite de progresser dans plusieurs domaines.

Source : www.ecologie.gouv.fr

ANNEXE 16 - JOURNÉE MONDIALE POUR LA SÉCURITÉ ET DE LA SANTÉ AU TRAVAIL

Publié le 28 avril 2023 à 08:00

Célébrée chaque année le 28 avril, la Journée mondiale de la sécurité et de la santé au travail (SST) promeut la prévention des accidents et des maladies professionnelles dans le monde entier. Zoom sur cet événement et sur ses objectifs.

Sécurité et santé au travail : ce qu'il faut savoir

D'après l'Organisation internationale du Travail (OIT), 2,78 millions de travailleurs dans le monde meurent chaque année des suites d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle (cancer dû aux substances dangereuses, affection musculosquelettique, maladie respiratoire, circulatoire, perte de l'audition...). Par ailleurs, l'Organisation Internationale du Travail décompte environ 374 millions d'accidents du travail non mortels (accidents entraînant plus de 4 jours d'arrêt de travail).

Si le nombre d'accidents du travail semble diminuer dans les pays industrialisés, ce n'est guère le cas dans ceux en voie de développement, où ces accidents progressent toujours. Certains secteurs, tels que la construction et l'exploitation minière à petite échelle, sont particulièrement dangereux du fait de la nature du travail. Celle-ci, en l'absence de mesures appropriées, engendre des risques importants (chute depuis une zone en hauteur, ensevelissement...).

Une journée pour promouvoir la culture de la sécurité et de la santé au travail

La Journée mondiale pour la sécurité et la santé au travail, célébrée le 28 avril, offre l'occasion d'attirer l'attention de l'opinion internationale sur les questions de sécurité et de santé professionnelles. Des centaines de pays y participent et en profitent pour organiser des manifestations et activités spécifiques.

Cette journée encourage en outre les entreprises à promouvoir une culture préventive de sécurité et de santé afin de s'acquitter de leurs obligations et de leurs responsabilités en matière de prévention des décès, des blessures et des maladies survenant sur le lieu de travail.

Les objectifs de la journée mondiale pour la sécurité et la santé pour les entreprises

Les entreprises ont tout intérêt à participer à leur échelle à la Journée mondiale pour la sécurité et la santé au travail. Elles peuvent en profiter pour préserver une culture de prévention en instaurant un dialogue social efficace et pour inciter leurs salariés à participer activement aux processus décisionnels en matière de SST. Une telle politique suscite l'appropriation ainsi que l'engagement, facilitant de ce fait une mise en œuvre rapide et plus efficace.

En effet, sur un lieu de travail doté d'une forte culture de SST, les employés se sentent à l'aise pour communiquer ouvertement leurs craintes quant aux risques et dangers éventuels en matière de sécurité et de santé au travail. De cette façon, les équipes de direction peuvent apporter des solutions adaptées et durables, et ainsi mieux protéger les équipes et/ou pérenniser l'entreprise. À noter que cette année l'évènement explorera la thématique d'un environnement de travail sûr et sain en tant que principe et droit fondamentaux au travail.

Source : www.solutions.lesechos.fr

ANNEXE 17 - TAUX DE CHANGE DOLLAR - EURO

1 USD = 0.91 euro

Source : auteurs

ANNEXE 18 - TAUX D'ÉMISSIONS DE CO₂

✓ Transport ferroviaire

Taux d'émission de CO₂ par unité transportée et par km : 17g CO₂ / t.km

✓ Transport routier

Taux d'émission de CO₂ par unité transportée et par km en fonction du type de véhicule :

Description (selon la nature du véhicule et le type de transport effectué avec indication de la (des) source(s) d'énergie utilisée(s))	Taux d'émission de CO ₂ e par unité transportée et par km
Ensemble articulé 40 tonnes PTRAs – marchandises diverses/longue distance - Gazole routier	86 g CO ₂ e / t.km
Ensemble articulé 40 tonnes PTRAs - Marchandises diverses/régional - Gazole routier	85 g CO ₂ e / t.km
Ensemble articulé 40 tonnes PTRAs - Grand volume - Gazole routier	96 g CO ₂ e / t.km

Source : www.ecologie.gouv.fr/

ANNEXE 19 - VÉHICULES DE TRANSPORT DIT MOBILITÉ DOUCE

Extrait du catalogue – Roul'Plus – 54 rue de la République – 33000 Bordeaux

VÉLO HYBRIDE ÉLECTRIQUE	
Coût d'achat	2 299,00 €
Capacité du coffre (masse / m ³)	Aucun coffre
Distance parcourable sans recharger le vélo	40 km
Coût moyen d'entretien et de contrôle annuel	120,00 €
Coût mensuel de location avec un abonnement de 6 mois minimum	44,90 €

VÉLO CARGO HYBRIDE	
Coût d'achat	3 799,00 €
Distance parcourable sans recharger le vélo	50 km
Capacité du coffre (masse / m ³)	60 kg / 0,4 m ³
Coût moyen d'entretien et de contrôle annuel	159,00 €
Coût mensuel de location avec un abonnement de 12 mois minimum	59,90 €

TRIPORTEUR HYBRIDE	
Coût d'achat	4 299,00 €
Distance parcourable sans recharger le triporteur	80 km
Capacité du coffre (masse / m ³)	100 kg / 0,6 m ³
Coût moyen d'entretien et de contrôle annuel	179,00 €
Coût mensuel de location avec un abonnement de 12 mois minimum	72,00 €

Source : auteurs

ANNEXE 20 - CONTRAT COMMERCIAL CONCLU ENTRE ÉRABLE ET CIE ET LA SARL BARTNEXE



ÉRABLE ET Cie

2430 Rue de la Coopérative

PLESSISVILLE, QC G6L 2Y6 Canada

Tél : +18193627338

Courriel : commercial@erableetcie.com

Client : SARL BARTNEXE

8, Allée Ana Etcheverry

Boulevard du BAB

64600 ANGLET

À l'attention de Madame Aïnhua BARTNEXE

Tél : 05.59.03.45.00

Courriel : a.bartnexe@bartnexe.fr

DATE : le 01 juillet 2021

CONTRAT COMMERCIAL

Entre

D'une part :

ÉRABLE ET Cie domiciliée à 2430 rue de la Coopérative PLESSISVILLE, QC G6L 2Y6 Canada représentée par Pierre-Yves GOSSELIN, le Vendeur

Et d'autre part :

SARL BARTNEXE 18, allée Ana Etcheverry Boulevard du BAB 64600 ANGLET, représentée par Aïnhua BARTNEXE, l'Acheteur.

Les deux parties déclarent qu'elles ont intérêt à réaliser les opérations de vente de marchandises prévues dans le présent contrat et conviennent ce qui suit :

1- PRODUITS

Par le biais du présent contrat le Vendeur s'oblige à fournir et l'Acheteur à acquérir, les produits et quantités suivants :

960 panneaux érable massif – Dimensions : 1660 x 1140 X 6 mm (L x l x h)

2- PRIX

Le prix total des produits que l'Acheteur s'engage à payer au vendeur est de : 144 526 USD correspondant à la somme des prix de tous les produits et quantités indiqués à la clause 1.

Les deux parties s'engagent à renégocier le prix convenu lorsque celui-ci se verrait affecté par des changements substantiels sur le marché international, ou par des situations politiques, économiques ou sociales dans le pays d'origine ou de destination du produit qui nuiraient de façon notable à l'une des Parties.

3- CONDITIONS DE LIVRAISON

Le Vendeur livrera les produits à Terminal à conteneurs - Port de Québec sous les conditions FOB Port de Québec – Incoterms®2020.

La quantité de marchandise désignée en clause 1 fera l'objet de 6 envois répartis sur l'année civile au rythme d'un envoi tous les deux mois.

Le Vendeur devra remettre la marchandise à l'endroit convenu et au transporteur désigné par l'Acheteur dans le respect des délais convenus. Si à l'arrivée de la marchandise à destination l'Acheteur ne la prend pas en charge, le Vendeur pourra exiger le respect du contrat et concrètement le règlement du prix convenu.

4- EMPAQUETAGE ET EMBALLAGE

Le Vendeur s'oblige à livrer les produits objets du contrat dûment emballés et protégés conformément aux dispositions convenues :

20 panneaux érable massif, intercalés de plaques de polyéthylène épaisseur 20 mm, disposés à plat dans une caisse bois de dimensions 1720 x 1200 x 500 mm (L x l x h).

Masse brute totale de la caisse : 624 KG

5- MODE DE RÈGLEMENT

Le règlement s'effectue par versement fractionné correspondant au 6^e du prix défini en clause 2.

L'Acheteur s'oblige à verser le paiement dans les 60 jours suivants la livraison de la marchandise par virement bancaire auprès de la succursale bancaire désignée par le Vendeur.

6- RÉSILIATION

Le présent contrat pourra être résilié par chacune des parties signataires sous réserve du respect d'un préavis de trois mois par l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception. En cas de résiliation anticipée, les parties signataires s'engagent à mener à terme leurs actions en cours et à verser, le cas échéant, l'intégralité des sommes dues au titre du contrat en cours.

CLAUSE ATTRIBUTIVE DE JURIDICTION

En cas de litige ou de contestation, seule la Cour Supérieure du Québec – division de Montréal, est exclusivement compétente, nonobstant pluralité de défendeurs ou appels en garantie, y compris en cas de litige portant sur la phase précontractuelle ou en cas de procédures urgentes ou conservatoires.

Le Vendeur

ERABLE ET Cie

Représenté par Jean-YVES GOSELIN

(Signature précédée par la mention
« Bon pour accord »)

Bon pour accord
J.Y. Gosselin

L'Acheteur

SARL BARTNEXE

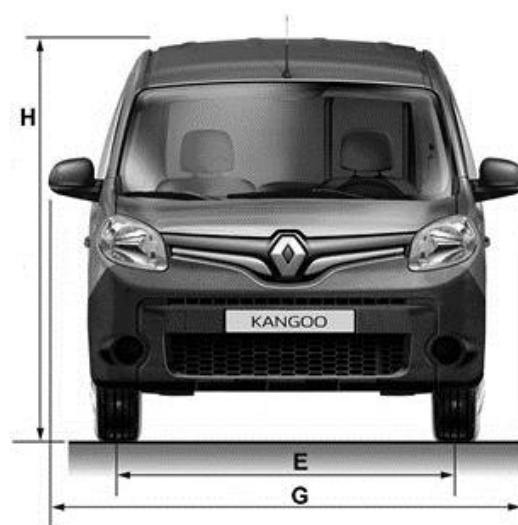
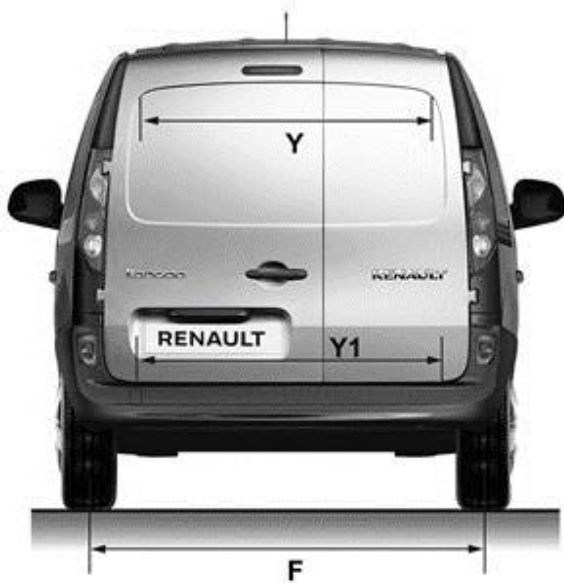
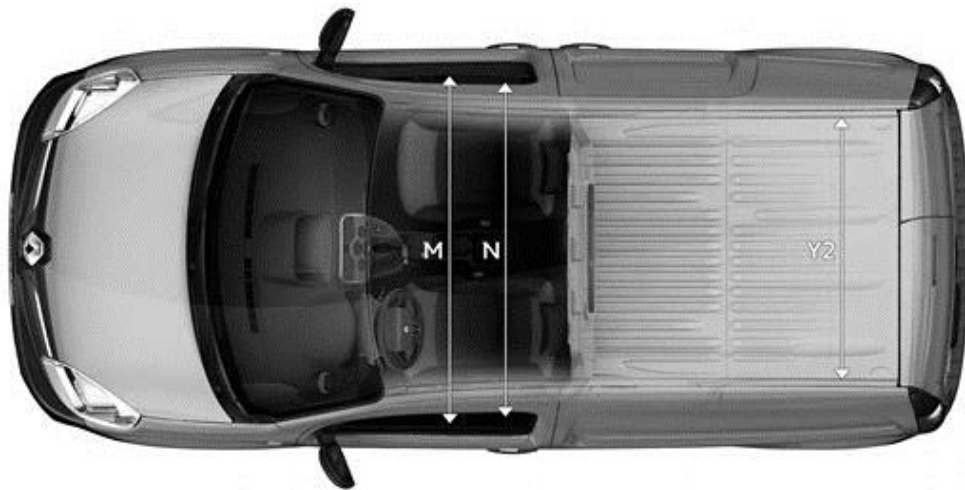
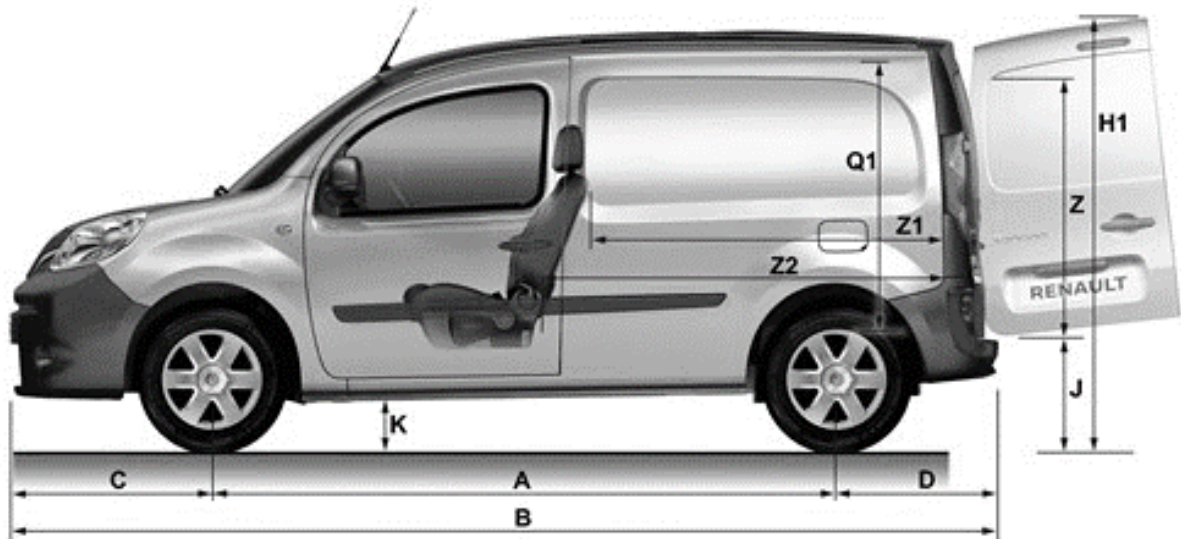
Représenté par Ainhoa BARTNEXE

(Signature précédée par la mention
« Bon pour accord »)

Bon pour accord
Bartnexe

Source : auteurs

ANNEXE 21 - FICHE TECHNIQUE VÉHICULE RENAULT KANGOO EXPRESS



Dimensions (mm)		
A	Empattement	2697
B	Longueur hors tout	4282
C	Porte-à-faux avant	875
D	Porte-à-faux arrière	710
H1	Hauteur sur portes battantes	1872 / 1934
J	Hauteur seuil de coffre à vide	558 / 609
K	Garde au sol à vide / en charge	157-210 / 143-172
M	Largeur aux coudes avant	1510
N	Largeur aux épaules avant	1464
Q1	Hauteur intérieure arrière	1251
Y2	Largeur intérieure entre passages de roue habillage mini / maxi / bois	1218 / 1045 / 1185
Z	Hauteur de chargement	1129
Z1	Longueur utile de chargement	1476
Z2	Longueur de chargement au plancher	1731
E	Voie avant	1521
F	Voie arrière	1534
G	Largeur hors tout / avec rétroviseurs extérieurs	1829 / 2138
H	Hauteur à vide	1805 / 1844
Y	Largeur arrière à 1 m de la barre de seuil	1141
Y1	Largeur arrière à 100 mm de la barre de seuil	1219
Volume de coffre (dm³)		
Volume de chargement mini / maxi		3000 / 3500

Source : www.renault.re/

ANNEXE 22 - PROPOSITION TARIFAIRE TRANSPORTS ANGLOYS

Re: DEMANDE DE COTATION

Perrine < exploitation@transportsangloys.com >
 À a.bartenexe@bartenexe.fr

↩ Répondre
↩ Répondre à tous
→ Transférer
⋮

Bonjour,

Suite à votre demande concernant le transport de 8 caisses bois entre Le Havre et Anglet, nous vous proposons un prix de 762.50€ . . .

Je reste à votre disposition pour tout renseignement nécessaire.

Cordialement,

Perrine DAILLET

Source : auteurs

ANNEXE 23 - FONCTIONNEMENT D'UN ESAT

Un Établissement et Service d'Aide par le Travail (ÉSAT) est un établissement médico-social qui propose des activités professionnelles rémunérées et un suivi médico-social et éducatif.

Il accueille des personnes dont les capacités de travail ne permettent pas d'exercer un emploi en milieu ordinaire, ni dans une entreprise adaptée. Il existe de nombreuses activités professionnelles en ÉSAT. Cependant, les établissements ne proposent pas tous, les mêmes activités. Il s'agit souvent de sous-traitance pour des entreprises, des associations ou des administrations, mais l'établissement peut aussi produire lui-même une activité.

L'accès à la formation

Toute personne a le droit de se former tout au long de sa vie.

Les ÉSAT favorisent l'accès à des actions d'acquisition d'un socle de connaissances ou de maintien des acquis scolaires qui peuvent être organisées au sein de l'établissement. Les travailleurs peuvent demander une validation des acquis de l'expérience (VAE).

Sortir de l'ÉSAT :

La mise à disposition en entreprise

Une personne travaillant en ÉSAT peut, si elle le souhaite, et si ses capacités de travail l'y autorisent, être mise à disposition d'une entreprise, d'une collectivité territoriale, d'un établissement public, d'une association ou autre.

Elle reste rattachée à l'ÉSAT mais exerce son activité à l'extérieur de l'établissement. L'accompagnement médico-social et professionnel continue d'être assuré par l'ÉSAT.

Un contrat est obligatoirement conclu entre l'ÉSAT et l'entreprise.

Ce contrat est d'une durée maximale de 2 ans. Il peut être prolongé à la demande du Directeur de l'ÉSAT, sous réserve de l'accord préalable de la personne.

Le Dispositif Vivre Autrement

Pour rejoindre le milieu ordinaire de travail (pour une mise à disposition ou pour un changement d'orientation durable), un travailleur en ÉSAT peut bénéficier de l'accompagnement du Dispositif Vivre Autrement (DIVA). Cet accompagnement vient en appui des missions d'insertion déjà mises en place au sein de l'ÉSAT.

Initié par l'association « Vivre Autrement », ce dispositif propose :

- un temps de présentation de la démarche avec signature d'un engagement réciproque ;
- un bilan des compétences, des potentialités et des acquis en vue d'élaborer un CV et de mettre en place un Plan de programme individualisé ;
- la mise en œuvre du plan de programme individualisé au travers de stages, formations, recherches d'emploi, etc. ;
- un suivi dans l'emploi, dont la durée dépend des besoins de chaque personne.

Changer d'orientation

Toute personne peut faire une recherche d'emploi par ses propres moyens en milieu ordinaire de travail.

Source : www.place-handicap.fr

ANNEXE 24 - FLYER DE L'ASSOCIATION SECONDE VIE EN VUE



**FAITES DE VOTRE DON,
UN ENGAGEMENT SOLIDAIRE ET CITOYEN !**

**L'association Seconde vie en vue
collecte vos lunettes usagées.**

Notre ambition : Construire avec vous et nos partenaires opticiens une filière du recyclage des montures la plus complète possible.

Combien de "trésors cachés" entassés dans vos tiroirs alors que beaucoup de personnes sont déficientes visuelles sans pouvoir se munir de lunettes adaptées.

Optez pour un recyclage des lunettes, humanitaire & solidaire !

Ces collectes ne seraient pas possibles sans la collaboration de nombreux opticiens, indépendants comme franchisés, qui sensibilisent leur clientèle à la valorisation solidaire de leurs paires usagées.

Ce sont ainsi des centaines de milliers de lunettes qui sont collectées grâce à ces initiatives et qui changent des vies !

Elles sont ensuite sélectionnées par leur degré d'usure, triées, reconditionnées et redistribuées en France ou expédiées à l'étranger.

**ALORS N'ENCOMBREZ PLUS VOS TIROIRS !
DÉPOSEZ VOS LUNETTES DE VUE ET SOLAIRES DANS LES
BOITES PRÉVUES À CET EFFET CHEZ TOUS NOS PARTENAIRES !**



Collecte dans la région Nouvelle-Aquitaine

Départements 33 et 47 – Ramasse 1 fois par mois, 1 tournée tous les mois pairs avec le véhicule de l'association

Départements 64 et 40 – Ramasse 1 fois par mois, tous les mois impairs avec le véhicule de l'association

Autres départements : nous contacter pour l'étude de la ramasse

Association à but non lucratif – loi 1901 – 57 rue du Val – 33210 LANGON

Source : auteurs

ANNEXE 25 - TABLEAU DE SUIVI DES CONTRATS DE TRAVAIL

MAJ 16/04/2024

SOCIÉTÉ BARTNEXE

Nom et prénom	Fonction	Contrat signé	Avenant signé
HENRY Hortence	Assistante de direction	X	X
BACLOU Jean-Louis	Responsable de production	X	
KOBOT Hawa	Opérateur spécialisé	X	X
EL MAKHA Mohamed	Opérateur spécialisé	X	X
NIKARI Arun	Dessinateur	X	X
ALPHO Christophe	Magasinier	X	

Source : auteurs

SOCIÉTÉ BARTNEXE BAROMÈTRE

Synthèse du sondage - décembre 2023



Des collaborateurs sont satisfaits de venir travailler chaque jour

Des collaborateurs donnent du sens à leur travail

Pourquoi ?

Confiance dans la hiérarchie
Soutien des collègues
Sentiment d'appartenance à l'entreprise
Partage des valeurs de l'entreprise
Communication aisée avec l'équipe
Ambiance agréable
Rythme de travail adapté
Compétences professionnelles exploitées



Cependant....

Les salariés regrettent à



Les gestes répétitifs

Les salariés regrettent à



La manutention manuelle et le port de charges lourdes

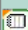







Les salariés regrettent à



L'environnement parfois bruyant dans l'usine

Source : auteurs

ANNEXE 27 - EXTRAIT TARIFAIRE DOUANIER IMPORTATION MARITIME CANADA VERS UNION EUROPEENNE PANNEAUX ÉRABLE MASSIF

Droits de douane, droits additionnels et autres droits	Domaines des fiscalités (TVA, taxes...)	Antidumping et mesures de rétorsions	Prohibitions Restrictions	Octroi de mer	Restitutions agricoles	Statistiques
103 - Droit pays tiers						
<p>Nomenclature :  44 07 93 10 00 Renvoi : TN701 : Conformément au règlement (UE) n° 692/2014 du Conseil (JO L 183, p. 9), il est interdit d'importer  Pays : CA - Canada ; (1011 - ERGA OMNES) Préférences : 100 - Taux de droit de douane erga omnes appliqués aux pays tiers 150 - Admission dans un code NC subordonnée à la présentation d'un certificat particulier Taux/conditions : 0%</p>						
TVA - TVA normale						
<p>Nomenclature :  44 07 93 10 00 (Chap44) Renvoi : TN701 : Conformément au règlement (UE) n° 692/2014 du Conseil (JO L 183, p. 9), il est interdit d'importer  Pays : CA - Canada ; (FR01 - UE + pays tiers + DOM) Territoire d'application : MAYOT - Mayotte Taux/conditions : Non application</p>						
<p>Nomenclature :  44 07 93 10 00 (Chap44) Renvoi : TN701 : Conformément au règlement (UE) n° 692/2014 du Conseil (JO L 183, p. 9), il est interdit d'importer  Pays : CA - Canada ; (FR01 - UE + pays tiers + DOM) Territoire d'application : GUYAN - Guyane française Taux/conditions : Non application</p>						
<p>Nomenclature :  44 07 93 10 00 (4407) Renvoi : TN701 : Conformément au règlement (UE) n° 692/2014 du Conseil (JO L 183, p. 9), il est interdit d'importer  Pays : CA - Canada ; (FR01 - UE + pays tiers + DOM) Territoire d'application : METRO - France continentale, Corse. Taux/conditions : 20%</p>						
<p>Nomenclature :  44 07 93 10 00 (4407) Renvoi : TN701 : Conformément au règlement (UE) n° 692/2014 du Conseil (JO L 183, p. 9), il est interdit d'importer  Pays : CA - Canada ; (FR01 - UE + pays tiers + DOM) Territoire d'application : MGPRE - Martinique, Guadeloupe, Réunion Taux/conditions : 8,5% Renvoi : 63002 : dans les départements de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Réunion, le taux normal de TVA est fixé à 6,5 pour cent et le taux réduit à 2,10 pour </p>						